



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation professionnelle

Question écrite n° 10112

Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la question de la formation continue des personnels de l'éducation nationale. Le ministre a pris la décision d'intégrer les missions académiques à la formation professionnelle des personnels de l'éducation nationale (MAFPEN) au sein des IUFM. Cette décision suscite bon nombre d'interrogations chez les acteurs. En effet, cette nouvelle disposition, selon les syndicats et le personnel concerné, remet en question le rôle de l'équipe éducative si la formation continue des enseignants est dispensée par l'IUFM et si la formation aux nouvelles technologies éducatives devient la compétence des inspections académiques. Par ailleurs, chaque établissement scolaire doit avoir un projet d'établissement qui génère des demandes de formation transversales aux enseignants et aux non-enseignants. Or, dans le nouveau dispositif, il ne serait plus possible de répondre à ce type de demande ce qui aurait pour conséquence l'isolement des personnels de l'éducation nationale selon leur activité professionnelle. Enfin, les MAFPEN existent depuis quinze ans et ont indéniablement acquis du professionnalisme en matière de formation continue, ce que n'ont pas à ce jour les IUFM dont les missions ne relèvent que de la seule formation initiale. Aussi, en vue de préserver la cohérence de l'ensemble de la formation continue, ne peut-on pas réfléchir à la création d'un organisme académique qui dispenserait l'intégralité de la formation continue des personnels de l'éducation nationale ? De plus, il souhaiterait avoir des informations sur le devenir du personnel qui exerce leur activité au sein des MAFPEN, notamment les collaborateurs, les formateurs, les pilotes de formation et les responsables locaux de formation, et les modalités de leur intégration dans les IUFM.

Texte de la réponse

La formation continue est un droit et elle constitue également une nécessité et une composante fondamentale du métier d'enseignant au moment où celui-ci devient de plus en plus divers, complexe et difficile. Par son rôle d'accompagnement des évolutions du système éducatif, elle contribue à la réussite de tous les élèves. La réorganisation amorcée au sein des dispositifs nationaux et académiques vise à réaffirmer l'importance de la formation continue et à créer les conditions d'une dynamique nouvelle. Ainsi, la décision de confier aux instituts universitaires de formation des maîtres la mise en oeuvre du plan académique de formation continue des enseignants répond, d'une part, à la nécessité d'articuler plus étroitement la formation initiale et la formation continue et, d'autre part, à la volonté d'en renforcer la dimension universitaire. Il s'agit de mieux inscrire, dans le temps, l'acquisition progressive des multiples compétences professionnelles requises pour l'exercice du métier d'enseignant, de prendre en compte la complémentarité et la transversalité des différents niveaux (premier et second degrés), d'actualiser les savoirs en fonction des avancées de la recherche en matière de disciplines et d'éducation. Il s'agit également de promouvoir une conception exigeante de la formation continue visant notamment, à donner une part plus importante, dans l'élaboration des plans académiques, à une approche en termes d'analyse des besoins des établissements. Les formateurs choisis pour conduire les différentes actions de formation représentent, par leur diversité et leur complémentarité, l'ensemble des niveaux d'enseignement (enseignants chercheurs, enseignants du premier et du second degrés, autres intervenants de l'éducation

nationale ou extérieurs à l'éducation nationale). Les compétences des formateurs ayant exercé leurs fonctions dans le cadre des missions académiques à la formation des personnels contribuent à la variété des ressources indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10112

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 783

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2502